



COMMUNE DE VOLMERANGE-LES-MINES
DEPARTEMENT DE LA MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE THIONVILLE

COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 23 JANVIER 2023

| | |
|---|--|
| Date de la convocation : 16/01/2023 | Nombre de conseillers élus : 19 |
| Nombre de conseillers en fonction : 19 | Nombre de conseillers présents : 16 |

PRESENTS :

LORENTZ Maurice, CARDET Valérie, RECH Serge, BERNARD Karine, PIVETTA Giani, BOURNIZEL Valérie, AMORIM Marlène, FAPPANI Roger, HEINZ Fabien, LOGEARD Flavien, LOPPARELLI Corinne, SCHREYER Claire, SCUDERI Cristina, THIL Cathy, THILE Gilbert, ZUMBO Noémie.

ABSENTS EXCUSES : DESMARIS Gilles, KOSER Fabien, NOGARE Eric,

PROCURATIONS :

DESMARIS Gilles à CARDET Valérie.

KOSER Fabien à LORENTZ Maurice.

NOGARE Eric à HEINZ Fabien

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-trois du mois de janvier, à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le seize janvier 2023, s'est réuni en séance ordinaire en mairie dans la salle des séances, sous la Présidence de M. Maurice LORENTZ, Maire.

Le quorum étant atteint, Mme BARB Stéphanie, a été désignée secrétaire de séance, suivant les articles L2541-6 et L2541-7 du CGCT.

01-2023. OBJET : Approbation du compte rendu de la séance du 28 novembre 2022

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, le compte rendu de la séance du 28 novembre 2022.

02-2023. OBJET : Marché de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un équipement polyvalent avec restauration scolaire et accueil périscolaire à Volmerange Les Mines – Attribution du marché de maîtrise d'œuvre et autorisation de signature

Monsieur Le Maire expose aux conseillers que la commune de Volmerange-les-Mines a décidé de lancer un concours en vue de la passation d'un marché de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un équipement polyvalent avec restauration scolaire et accueil périscolaire.

Lors de la première phase du concours, 35 candidatures ont été réceptionnées dans les délais. Lors de la réunion du 20 juin 2022, le jury a choisi trois candidats admis à présenter une offre.

Par la suite, le jury s'est à nouveau réuni le 9 novembre 2022 afin d'émettre un avis sur les prestations et de proposer le lauréat du concours. Monsieur le Maire a décidé de suivre l'avis du jury.
L'équipe représentée par l'agence d'architecture DWPA ARCHITECTES a donc été retenue en tant que lauréate du concours. Celle-ci a été invitée en entretien le 23 novembre 2022 à 10h30 pour négociation et réponses aux questions des membres de la commune.

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique ;

VU le programme architectural ;

VU le procès-verbal du jury réuni le 20 juin 2022 et ses annexes ;

VU la décision de Monsieur le Président après avis du jury et levée de l'anonymat, en date du 9 novembre 2022 ;

CONSIDERANT que la proposition technique et financière de l'équipe lauréate, représentée par Mme WEBER Dominique de l'agence d'architecture DWPA ARCHITECTES (18 rue de la Broque 67000 Strasbourg - Tel : 03 88 60 35 22 / SIRET : 434 832 036 00025), répond le mieux aux attentes de la Commune, il est proposé de retenir cette équipe et d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre pour les montants suivants :

| | |
|---|------------------------|
| ✓ Montant prévisionnel des travaux | 2 800 000 € HT |
| ✓ Montant de rémunération provisoire (total hors PSE) | 351 310 € HT |
| ✓ Taux de rémunération globale (hors PSE) | taux 12,5468 % |
| ✓ PSE 1 EXE complète pour un montant de | 23 115 € HT (0,8255 %) |
| ✓ PSE 2 OPC pour un montant de | 45 648,90 € HT |

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer et à exécuter le marché de maîtrise d'œuvre portant sur la construction d'un équipement polyvalent avec restauration scolaire et accueil périscolaire et tous les documents qui en découlent, dont les avenants, avec l'équipe constituée comme suit :

Mandataire :

DWPA ARCHITECTES
18 rue de la Broque
67000 Strasbourg
Tél : 03 88 60 35 22
Mél : dwpa.architectes@dwpa.fr
SIRET : 434 832 036 00025

Cotraitants :

- BRUNO KUBLER PAYSAGISTE
22 rue La Fayette 67100 Strasbourg
Tél : 03 88 61 70 38
Mél : bruno.kubler@wanadoo.fr
SIRET : 401 466 560 00034
- CAPEM INGENIERIE
4 quai du Général Koenig 67000 Strasbourg
Tél. : 03 88 43 97 70
Mél : contact@capem-ingenierie.com
SIRET : 534 116 934 00025
- SOLARES BAUEN
2 rue de la Coudreuse 67000 Strasbourg
Tél. : 03 88 30 97 74
Mél : bouchon@solares-bauen.fr
SIRET : 484 741 426 000 64

- INGENIERIE ET DEVELOPPEMENT - ID.
3a rue du 22 Novembre 67000 Strasbourg
Tél : 03 88 62 60 00
Mél : secretariat@bet-id.com
SIRET : 39417250600047
- ÉCONOMIE 2
Aéroparc 1 – 2 rue Pégase 67960 Entzheim
Tél. : 03 88 30 88 00
Mél : contact@economie2.com
SIRET : 38268372000033
- EURO SOUND PROJECT – DB SILENCE
19 rue Jacobi Netter 67200 Strasbourg
Tél. : 03 88 78 95 00
Mél : concours@dbsilence.fr
SIRET : 434 126 595 00025
- ES Services Énergétiques
5 rue André-Marie Ampère
67450 Mundolsheim
Tél. : 03 88 20 60 50
Mél : contact@services.es.fr
SIRET : 32279139300042

03-2023. OBJET : Demande de subvention au titre au dispositif « Cadre de vie et services de proximité » à la Région Grand Est – Construction d'un équipement polyvalent éco-responsable avec restauration scolaire et accueil périscolaire

Monsieur le Maire expose aux conseillers le projet de construction d'un équipement polyvalent éco-responsable avec restauration scolaire et accueil périscolaire, pour lequel une subvention peut être demandée au titre du dispositif « cadre de vie et services de proximité » à la Région Grand Est.

Confrontée à la demande du tissu associatif mais également aux besoins en restauration scolaire et du secondaire (collège Jean Marie PELT) ainsi qu'en accueil périscolaire, la Commune a décidé la création d'un équipement polyvalent pour y répondre. Elle a ainsi sollicité l'aide de MATEC en tant qu'AMO pour définir le programme de travaux. Un concours a été lancé en cours d'année afin de retenir la MOE adéquate pour le projet. *La commission qui devait décider de l'attribution du concours s'est réunie le 9 novembre dernier pour faire son choix.* DWPA Architectes a été retenue et a remis une esquisse, sur laquelle se base le plan de financement prévisionnel ci-dessous.

Tableau de financement prévisionnel (en € HT, base esquisse) :

| Dépenses | | Ressources | | |
|---|------------------------|---|----------|------------------------|
| Intitulé | Montant en € HT | Intitulé | % | Montant en € HT |
| MOE (12,55069% + EXE 0,818448% + OPC 47 339,60 €HT) | 532 826,48 € | ETAT DETR DSIL | 40,0% | 1 956 970,00 € |
| Frais de procédure | 42 601,00 € | CD 57 - AMBITION MOSELLE | 26,3% | 1 287 512,00 € |
| Honoraire annexes | 47 500,00 € | REGION (10% max du périscolaire uniquement dans la limite de 100 000 €) | 2,0% | 100 000,00 € |

| | | | | |
|---|-----------------------|----------------------|---------------|-----------------------|
| Assurances DO TRC | 59 144,00 € | CAF | 5,4% | 262 500,00 € |
| Actualisation/révision des marchés 6% | 217 884,00 € | | | |
| Taux de tolérance 10% | 363 140,00 € | | | |
| TRAVAUX (avec option voirie et cuisine) | 3 631 400,00 € | RESTE A CHARGE | 26,3% | 1 287 513,48 € |
| TOTAL en € HT | 4 894 495,48 € | TOTAL en € HT | 100,0% | 4 894 495,48 € |

Le Conseil, après avoir délibéré, est appelé à :

- Approuver le projet dont le descriptif et le plan de financement figurent ci-dessus,
- Autoriser le Maire à solliciter les subventions dont les montants et les taux sont précisés au plan de financement ci-dessus
- Autoriser le Maire à prendre en compte la différence induite par le refus d'une des subventions sollicitées ou par l'attribution d'une subvention à un montant différent de celui figurant dans le plan de financement
- Autoriser le Maire à signer tous les documents afférents à ce projet et aux différentes demandes de subvention

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

-Approuve le projet dont le descriptif et le plan de financement figurent ci-dessus,

-Autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention de la Région Grand Est au titre du dispositif « Cadre de vie et services de proximité

-Autorise le Monsieur Maire à prendre en compte la différence induite par le refus d'une des subventions sollicitées ou par l'attribution d'une subvention à un montant différent de celui figurant dans le plan de financement

-Autorise le Maire à signer tous les documents afférents à ce projet et aux différentes demandes de subvention

04-2023. OBJET : Projet d'élaboration du Plan de Prévention des Risque Naturels « mouvements de terrain »

Monsieur Le Maire expose aux conseillers que l'élaboration du plan de prévention des risques naturels « mouvements de terrain » (PPRNmt) sur le versant Est de la Commune a été prescrite par l'arrêté préfectoral n°2021-DDT-SRECC-UPR-N°10 en date du 13 août 2021.

La phase de mise à disposition du public du projet d'élaboration du PPRNmt s'est déroulée du 24 octobre 2022 au 25 novembre 2022 en mairie. Aucune observation n'a été faite.

La procédure d'approbation du document se poursuit par la consultation des collectivités et services intéressés par le projet ainsi que par une enquête publique et s'achèvera par l'approbation de l'élaboration du PPRNmt par arrêté préfectoral.

Dans le cadre de cette procédure, il est demandé au Conseil Municipal un avis sur le projet d'élaboration du PPRNmt.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 2 abstentions (Mmes Schreyer et Scuderi) et 17 voix pour, Donne un avis favorable au projet d'élaboration du PPRNmt sur le versant Est de la Commune tel que prescrit par l'arrêté préfectoral n°2021-DDT-SRECC-UPR-N°10 en date du 13 août 2021.

05-2023. OBJET : Convention de fourrière automobile

Monsieur le Maire expose aux conseillers que la convention de gestion de la fourrière automobile arrive à échéance le 28 février 2023 et qu'il serait nécessaire de la renouveler afin de lutter contre le stationnement abusif, gênant ou dangereux.

Commune de Volmerange-Les-Mines Conseil Municipal du 23 janvier 2023

Il est proposé de conclure de nouveau une convention avec le garage Hissel, pour une durée de trois ans, à partir du 1^{er} mars 2023.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Donne son accord pour la signature à la convention de gestion de la fourrière automobile ci-jointe avec le garage Hissel de Fontoy.

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention et tous les documents y afférents.

6-2023. OBJET : Achat de terrains de voirie avenue de la Liberté

Vu l'article L1311-13 du Code général des Collectivités territoriales,

Monsieur Le Maire expose aux conseillers que la Communauté de Communes de Cattenom et Environs avait réalisés des travaux d'aménagement des trottoirs avenue de la Liberté. Certaines parties de ces trottoirs appartenant à des particuliers, il est nécessaire de régulariser la propriété foncière de ces parcelles afin qu'elles soient intégrées dans le domaine public communal.

Il est donc proposé au Conseil d'acquérir les parcelles suivantes :

- **Parcelle section 4 n°64**, avenue de la Liberté, appartenant à Mme Zamperini née Alfieri Chantal et à Mme Alfieri née Becker Odette, d'une contenance de 10 m², pour un montant d'un euro symbolique.
- **Parcelle section 1 n°299**, située au droit du 8 avenue de la Liberté, appartenant à M. Philippe Gérard, d'une contenance de 3 m², pour un montant d'un euro symbolique.
- **Parcelle section 1 n°293**, située au droit du 4 avenue de la Liberté, appartenant en copropriété à M. et Mme Lorentz Maurice et à M. et Mme Walter Philippe, d'une contenance de 42 m², pour un montant d'un euro symbolique.
- **Parcelle section 1 n°295 avenue de la Liberté**, située au droit du 14 avenue de la Liberté, d'une contenance de de 19 m², appartenant à la SCI de la Liberté, pour un montant d'un euro symbolique.

Monsieur Le Maire ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

-Donne son accord pour l'acquisition des parcelles suivantes :

-**Parcelle section 4 n°64**, appartenant à Mme Zamperini née Alfieri Chantal et à Mme Alfieri née Becker Odette, d'une contenance de 10 m², pour un montant d'un euro symbolique.

-**Parcelle section 1 n°299**, appartenant à M. Philippe Gérard, d'une contenance de 3 m², pour un montant d'un euro symbolique.

-**Parcelle section 1 n°293** appartenant en copropriété à M. et Mme Lorentz Maurice et à M. et Mme Walter Philippe, d'une contenance de 42 m², pour un montant d'un euro symbolique.

-**Parcelle section 1 n°295 avenue de la Liberté**, d'une contenance de de 19 m² appartenant à la SCI de la Liberté, pour un montant d'un euro symbolique.

-Dit que les actes d'acquisition en la forme administrative seront établis par le Maire et que la Commune sera représentée pour ces actes par sa 1^{ère} Adjointe au Maire, Madame Valérie CARDET

-Demande l'exonération des droits d'enregistrement au titre de l'article 1042 du Code Général des Impôts.

07-2023. OBJET : Informations

-Monsieur Le Maire informe les conseillers d'un problème sur le carrelage du Mille Club qui s'est soulevé et cassé ce week-end.

-3 fuites d'eau se sont produites en décembre, rue de Dudelange, rue Belle Vue et avenue de la Liberté.

Commune de Volmerange-Les-Mines Conseil Municipal du 23 janvier 2023

- Les travaux de sécurisation du réseau AEP devraient reprendre mi-février.
- Les travaux de création d'une piste cyclable entre la rue de la Mine et la halte ferroviaire, réalisés par la C.C.C.E., devraient débuter mi-février.
- Les travaux d'aménagement du lotissement l'Arboretum devraient débuter mi-février.
- La Commune n'a plus actuellement de garde-forestier. L'agent en poste sur la Commune est parti à la fin de l'été 2022. Une remplaçante avait été nommée, qui est également partie en fin 2022.
- L'Atelier de Sophie jouera sa pièce « Et pourtant il dort » le 3 février 2023 à 20h à la salle des fêtes.

08-2023. OBJET : Divers

Néant.

La séance est levée à 21h00.

Le Maire
Maurice LORENTZ

La secrétaire de séance
Stéphanie BARB

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JANVIER 2023 – ORDRE DU JOUR

001-2023 – Approbation du compte-rendu de la séance du 28 novembre 2022

002-2023 – Marché de maîtrise d’œuvre pour la construction d’un équipement polyvalent avec restauration scolaire et accueil périscolaire à Volmerange Les Mines – Attribution du marché de maîtrise d’œuvre et autorisation de signature

003-2023 – Demande de subvention au dispositif « Cadre de vie et services de proximité » de la Région Grand Est pour la construction d’un équipement polyvalent avec restauration scolaire et accueil périscolaire

004-2023 – Projet d’élaboration du Plan de Prévention des Risques Naturels « mouvements de terrain »

005-2023 – Convention de fourrière automobile

006-2023 – Achat de terrains de voirie avenue de la Liberté

007-2023 - Informations

008-2023 – Divers

| | |
|--------------------|-------------------------------|
| LORENTZ Maurice | |
| CARDET Valérie | |
| RECH Serge | |
| BERNARD Karine | |
| PIVETTA Giani | |
| BOURNIZEL Valérie | |
| AMORIM Marlène | |
| DESMARIS Gilles | Procuration à CARDET Valérie |
| FAPPANI Roger | |
| HEINZ Fabien | |
| KOSER Fabien | Procuration à LORENTZ Maurice |
| LOGEARD Flavien | |
| LOPPARELLI Corinne | |
| NOGARE Eric | Procuration à HEINZ Fabien |
| SCHREYER Claire | |
| SCUDERI Cristina | |
| THIL Cathy | |
| THILE Gilbert | |
| ZUMBO Noémie | |

